

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-et-un, le trente mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH), dûment convoqué, s'est réuni au foyer rural de la commune du Châtelet, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : 23 mars 2021

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Vote : 20

Secrétaire de séance : MME BOUVAT-MARTIN Catherine

### Présents :

- CDC ABC : M. CHAMPAGNE Dominique (Lignières) ; Mme JACQUIN-SALOMON Maryse (Chambon) ; M. MANSEEN Alain (La Celle Conde) ; Mme WOSNIAK Angélique (Villecelin).

- CDC Berry Grand Sud : M. AUPETIT Fabrice (Beddes) ; M. ALADENISE Pascal (Rezay) ; M. BARRET Patrice (Le Châtelet) ; M. BISSON Patrick (Ineuil) ; MME BOUVAT-MARTIN Catherine (Préveranges) ; M. CHAGNON Bruno (Reigny) ; M. DESABRES Claude (Châteaumeillant) ; M. DESIRE Guillaume (Ids St Roch) ; M. DURAND Gérard (St Saturnin) ; M. FRAULAUD Jacques (Culan) ; M. HERAULT Gilles (Ardenais) ; M. LEJOT Pascal (Maisonnais) ; MM LERUDE Florence (Sidiailles) ; M. THOMAS François (St Jeanvrin) ; M. VAN COSTER Rémy (Loye sur Arnon).

### Absents :

- CDC Pays d'Issoudun : M. LEBRERO Roger (Chézal Benoît).

- CDC ABC : M. BEDOULLAT Gérard (Venesmes) ; Mme HUE Isabelle (Montlouis) ;

- CDC Berry Grand Sud : M. BONNEAU Jacky (St Maur) ; Mme BOUCHEROLLES Valérie (St Pierre les Bois) ; M. CLEMENT Fabien (Vesdun) ; M. MASSOT Sylvain (St Christophe le Chaudry) ;

- CDC Coeur de France : M. COLLIN Pascal (Marçais).

Absents excusés : M. BONNET Michel (St Baudel) ; Mme BRAUTIGAM Margot (Touchay) ; M. GORGE Jean-Pierre (Morlac) ; Mme SOUPIZON Manon (St Hilaire en Lignières)

---

## DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE LANCEMENT D'UN CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRECEDEMMENT DEPOSEE LE 27 AVRIL 2021)

Monsieur le Président expose au comité syndical la possibilité de lancer une démarche de contrat territorial, qui est un outil de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et qui permet le financement d'actions visant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ce contrat débute par une phase préparatoire, puis il est signé pour trois ans et peut être reconduit pour une durée de trois ans.

Les actions de cette démarche (phase préparatoire et mise en œuvre du contrat) sont accompagnées par une aide pouvant aller jusqu'à 80 % des dépenses, via des financements de l'Agence de l'Eau, de la Région Centre Val de Loire et du Département du Cher, notamment pour le recrutement d'un chargé de mission Rivières à temps plein. Cet agent sera rémunéré par rapport au grade d'ingénieur, selon l'échelle en vigueur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à la majorité des membres présents avec 19 voix pour et 1 contre (Mme Lerude) de :

- valider l'engagement dans une démarche de contrat territorial et pour cela demander la présélection du territoire auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;

- lancer les différentes étapes, nécessaires à la préparation du contrat, notamment concernant le recrutement d'un chargé de mission, qui sera rémunéré par rapport au grade d'ingénieur, selon l'échelle en vigueur.
- autoriser le président à solliciter les subventions liées à cette démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des premières étapes de ce projet ;
- inscrire les sommes nécessaires au budget.

Le Président certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
compte tenu de sa publication le  
et du dépôt en Sous-Préfecture, le  
Le Président,

Pour extrait conforme au registre

Le Président,

Fabrice AUPETIT



Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

24 JUIN 2021

